

VETROZ, REAMENAGEMENT DE LA ROUTE CANTONALE T9

R11

RESEAU ROUTIER / VETROZ

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

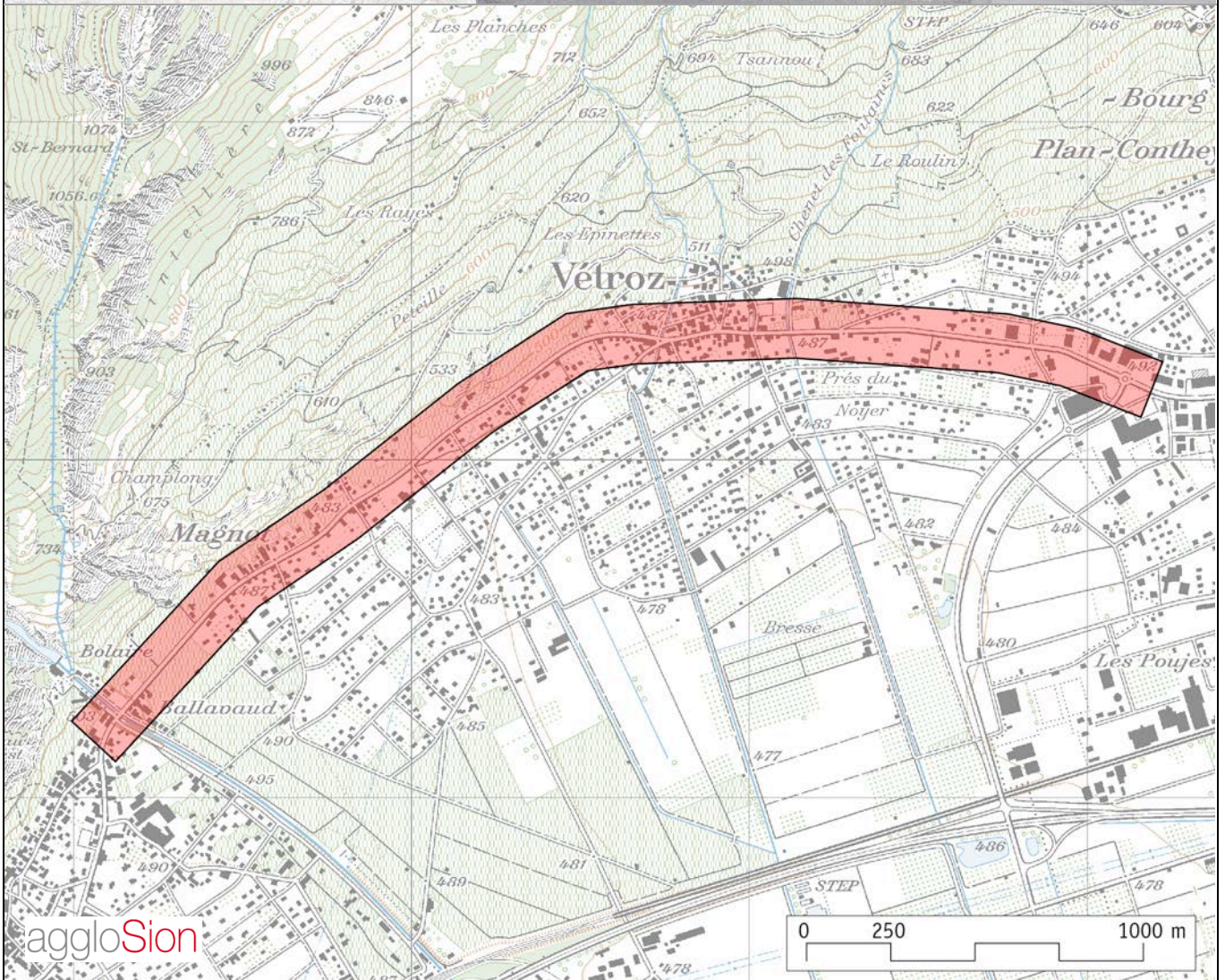
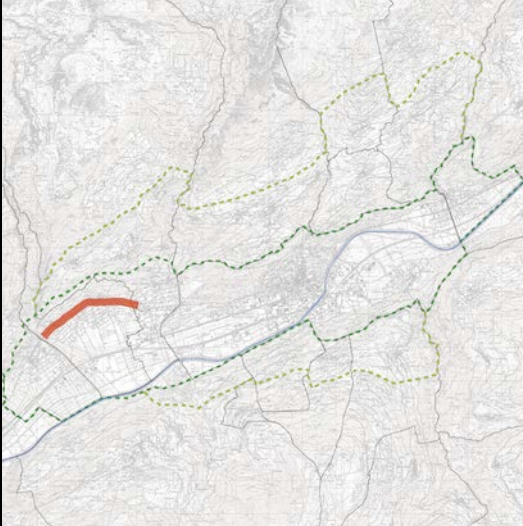
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Vétroz

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

La T9 en traversée de Vétroz supporte un trafic journalier moyen (2009) de 12'000 à 13'000 véhicules. L'effet de coupure spatiale et fonctionnelle est important. L'aménagement actuel n'est pas satisfaisant du point de vue de la sécurité, des nuisances et du confort des usagers du site. Les traversées piétonnes et la circulation des cyclistes sont particulièrement précaires.

Objectifs

Recréer un centre-village sûr et attractif, intégrant la route cantonale et son trafic automobile tout en améliorant la qualité de vie des usagers et habitants du centre.

Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.

Améliorer la perméabilité de l'axe.

Description

La route cantonale T9 en traversée de Vétroz est réaménagée, renforçant le caractère urbain du site, réduisant, où cela est possible, les surfaces consacrées au trafic, diminuant les vitesses des véhicules et améliorant la perméabilité transversale de l'axe routier. L'espace public est réaffecté pour les différents usagers, les piétons et les cyclistes se déplaçant en site propre ou protégé. Les traversées piétonnes sont sécurisées. La circulation des transports publics est prioritaire mais la capacité et la fluidité du trafic sont garanties. Une solution doit être proposée pour assurer le passage des transports exceptionnels. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain du centre du village et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

Utilité

CE1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces, favorise la circulation des transports publics.

CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre du village comme lieu d'habitat et de travail.

CE3: améliore la sécurité de tous les usagers.

CE4: diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).

TJM (max)	2009 : 12'700 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 17'400 vhc./j.
Coûts d'investissement	Fr. 10'730'000.-	Priorité A (2015-2018)
Mise en œuvre	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification urbaine et à la sécurisation de cet axe ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2012-2013: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2014: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2014</p> <p>Début des travaux : 2015</p> <p>Mise en service : 2016</p>	Références -